FICHE CATALOGUE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE
BPJEPS Educateur sportif mention sports de contact et disciplines associées (parties UC 1- UC2)

1. BPJEPS Éducateur Sportif – Parties UC 1 ET 2 Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité Éducateur Sportif mention sports de contact et disciplines associées

COÛT DE FORMATION : 1200 €
+ 150€ DE FRAIS D'INSCRIPTION

Le métier

L'appellation habituelle du métier est celle d'éducateur(trice) sportif(ve), entraîneur (ou moniteur) en sports de contact et disciplines associées.

Où exerce-t-il ?/débouchés professionnels (code ROME G1204)

Collectivité territoriale ; association sportive ; association de jeunesse et d'éducation populaire ; organisme de vacances ; structure d'animation périscolaire ; milieu scolaire et universitaire ; salle de remise en forme ; école municipale des sports ; comité d'entreprise ; structure privée de loisirs ; accueil collectif de mineurs ; établissements desanté ; centres de prévention.

Conditions d'accès à la formation

- Être âgé de 18 ans
- **Être titulaire du BMF2° (donne équivalence UC 3) et du BMF3° (donne équivalence UC 4) de la FFKMDA *(anciennement FFSCDA)***
- Réussir les tests de sélection
- Réussir les tests techniques d'exigences préalables à l'entrée en formation
- Être titulaire d'un certificat médical conforme à la règlementation en vigueur
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 ou de niveau 2 » (PSE1 ou PS2) en cours de validité
  - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou
  - de niveau 2 en cours de validité
  - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité

Objectifs/Contenus/Déroulement

Formation continue parcours : UC 1 *(Encadrer tout public dans tout lieu et toutes structures)* et **UC 2** *(Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure)* : **180h en Centre de Formation dont 84h en cours et 96h en FOAD**(Formation Ouverte A Distance) par internet sur plateforme et **210h de stage** en structure
+ **1h de certification**.

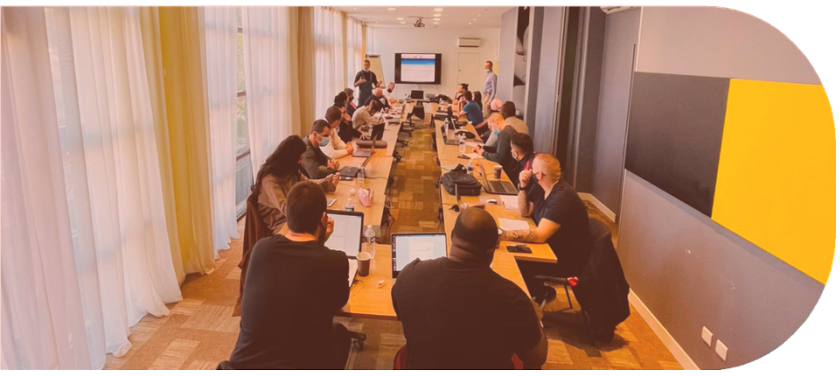

Compétences à acquérir

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.
Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.
Contribuer au fonctionnement d'une structure
Concevoir un projet d'animation
Conduire un projet d'animation
Évaluer un projet d'animation

FICHE CATALOGUE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE
BPJEPS Educateur sportif mention sports de contact et disciplines associées (parties UC 1- UC2)

2. Informations pratiques

Contenu des exigences préalables

Le candidat doit-être capable de réaliser un assaut technique de trois reprises de 2 minutes en sécurité, avec un partenaire, en kickboxing ou en muaythaï. *(dispensé par le BMF 1°)*

Épreuves de sélection

- Épreuve écrite (lecture, compréhension, dissertation et argumentation)
- Épreuve écrite de motivation
- QCM

Modalités d'inscription et dates

Le dossier d'inscription et les dates de formations peuvent être téléchargées sur notre site **www.ffkmda.fr** *Rubrique Formation ou sur https://claco-ffkmda.univ-lyon1.fr espace formation professionnel.* Le dossier d'inscription doit être retourné au pôle formation de la FFKMDA par voie postale avant la date limite indiquée.

Coût de la formation

- **Droit d'inscription : 150 €**
- **Coût de formation : 1200 €**

Financements

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle.

- **Jeune de 18 à 26 ans :** Missions locales
- **Demandeur d'emploi :** Pôle emploi
- **Salarié :** Service du personnel de l'entreprise, organisations professionnelles, fonds d'assurance formation, compte de formation professionnelle
- **Licencié d'un club:** Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, association sportive du demandeur

Moyens pédagogiques

- Formation en salle de cours
- Formation Ouverte à Distance (*par internet sur plateforme*)
- Stage en structure et tuteur
- Être équipé d'un ordinateur portable

Nombre de places

8 minimum et 20 maximum

Certification/modalités d'évaluation

Délivrée par le Ministère Chargé des Sports, Diplôme Professionnel de Niveau IV

Le(la) candidat(e) transmet un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de sports de contact et disciplines associées. Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences. Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

Contacts
FFKMDA Service formation
38 rue Malmaison
93170 BAGNOLET
01 84 21 00 13
formations@ffkmda.fr

Référent handicap
Patrice SANTERO
0608350989 –
patricesantero@orange.fr

L'ensemble de nos sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Taux de réussite en 2022 : 98,7 % - 100% de satisfaction

FICHE CATALOGUE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE
BPJEPS Educateur sportif mention sports de contact et disciplines associées (parties UC 1- UC2)

3. Extraits des annexes de l'arrêté du 21 septembre 2016 portantcréation de la mention « Sports de contact et disciplines associées » du BPJEPS spécialité « Éducateur sportif »

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « SPORTS DE CONTACT ET DISCIPLINES ASSOCIEES »

ANNEXE VI

MODIFIÉE PAR ARRÊTÉ DU 28 FÉVRIER 2017 ART.1ER (J.O.R.F DU 10 MARS 2017)

DISPENSES ET EQUIVALENCES

1- La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée de test technique préalable à l'entrée en formation, de la vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « sports de contact et disciplines associées », suivants :

	Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation	Dispense de vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle	UC1	UC2	UC3 mention « sports de contact et disciplines associées »	UC 4 mention « sports de contact et disciplines associées »
Brevet de moniteur fédéral 1er degré (BMF1°) délivré par la FFKMDA* ou délivré avant le 31 juillet 2015, par la Fédération française des sports de contact et disciplines associées.	X					
Brevet de moniteur fédéral 2ème (BMF2°) délivré par la FFKMDA* ou délivré avant le 31 juillet 2015, par la Fédération française des sports de contact et disciplines associées.	X	X			X	
Brevet de moniteur fédéral 3ème (BMF3°) délivré par la FFKMDA* ou délivré avant le 31 juillet 2015, par la Fédération française des sports de contact et disciplines associées.	X	X				X
BPJEPS spécialité « activités pugilistiques » mention « sports de contact : full-contact, kick-boxing, muaythaï ».	X	X	X	X	X	X
BPJEPS spécialité « activités pugilistiques » mention « full-contact » ou mention «kick-boxing» ou mention «muaythaï » .	X	X	X	X	X	
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC 2, UC3, UC4)			X	X		

*Fédération française de kick boxing, muay thaï et disciplines associées

FICHE CATALOGUE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE
BPJEPS Educateur sportif mention sports de contact et disciplines associées (parties UC 1- UC2)

ANNEXE IV

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « sports de contact et disciplines associées » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « sports de contact et disciplines associées » sont les suivantes :

Le(la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
  - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
  - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « sports de contact et disciplines associées » datant de moins de trois mois à la date de l'entrée en formation ;

Et,

➢ **être capable de satisfaire au test technique suivant :**

Le(la) candidat(e) doit être capable de réaliser un assaut technique de trois reprises de 2 minutes en sécurité, avec un partenaire, en kick boxing ou en muay thaï.

Le test est évalué par le directeur technique national, ou son représentant, de la Fédération française de kick boxing, muay thaï et disciplines associées ou, par un expert désigné par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS).

➢ **Dispense du test technique à l'entrée en formation :** les qualifications permettant au candidat d'être dispensé du test technique à l'entrée en formation sont mentionnées en annexe VI « dispenses et équivalences ».